

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUIN 2017**

Présents M. Alexandre SPADA, M. Pascal VALENTIN, Mme Christèle DEVERGNE, M. Hervé LARRIVE, M. Nicolas GAUCHET, Mme Lucine GAROIS, Mme Odile RUSSAOUEN, M. Miodrag GLUVACEVIC, Mme Marie-Paule DESMOULINS, Mme Anne Marie ROUFFANEAU, M. Joël PRECY, M. Thierry DARPIN, Mme Rose Maria PERREIRA, M. José CERQUEIRA DA COSTA, M. Jérôme De GABRIELLI, Mme Antonella SCIATELLA, Mme Sabrina LESNE, Mme Sandrine LINISE, M. Jean-Paul MALHOMME, M. Christian DEBONS, Mme Françoise GUILLARD, Mme Corinne COLOMBIES, Mme Françoise PIJEAT, M. François PAROLINI

Absents excusés

M. Bertrand WOJTYNIAK donne pouvoir à M. Pascal VALENTIN
Mme Sylvie PASSE

Absents non excusés

M. Jean-Charles COINTOT, Mme Corinne COINTOT, M. Rémy POLYCARPE

La séance est ouverte à 19h00

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire donne connaissance des délégations de votes.

A été désigné Secrétaire de séance : Mme Antonella SCIATELLA.

Suivant l'ordre du jour,

M le Maire demande si des membres de l'assemblée ont des observations à formuler sur le compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL 11 mai 2017.

Le compte rendu est adopté à la majorité 6 contres: Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PIJEAT, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME ; 1 abstention M PRECY

Mme GUILLARD fait remarquer que les comptes rendus des Conseils Municipaux ne comportent pas la totalité des échanges verbaux. Elle fait remarquer également que lors dernier conseil municipal la question 8 concernant la CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE a été votée à la majorité avec 6 abstentions et non à l'unanimité comme cela a été inscrit.

1-le Compte de Gestion 2016 est présenté par Mme GRANGE trésorière Principale de la Ferté Alais

Le Conseil Municipal ADOPTE à la majorité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Abstentions 6 : Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PIJEAT, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME.

2-M le Maire passe la présidence du Conseil Municipal à M VALENTIN qui présente **le Compte administratif.**

M le Maire sort

Le Conseil Municipal vote à la majorité avec 6 abstentions : Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PIJEAT, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME.

3-Affectation des résultats 2016:

Le Conseil Municipal affecte les résultats de la façon suivante :

c/1068 : 374 520.85

c/002 : 1 355 790.86

	Ouvert	CA N - 2016	
Fonctionnement			
Résultat N-1		1 038 488,28	
affecté à l'investissement 1068		-	c/1068 N
Résultat N-1 définitif		1 038 488,28	c/002 N
Intégration résultat Camping N-1		156 609,47	
Dépenses N	9 150 922,75	7 379 762,67	
Recettes N	9 150 922,75	7 914 976,63	
		535 213,96	
Résultat N		1 730 311,71	
Investissement			
Résultat N-1		818 576,94	
affecté du fonctionnement 1068		-	
Résultat N-1 définitif		818 576,94	c/001 N
Intégration résultat Camping N-1		70 326,53	
Dépenses N	2 971 784,75	2 117 258,55	
Recettes N (hors 1068)	2 971 784,75	853 834,23	
		- 1 263 424,32	
RAR en Dépenses		-	
RAR en Recettes		-	
		-	
Résultat N		- 374 520,85	c/001 N+1
besoin de financement en investissement		374 520,85	c/1068 N+1
disponible à affecter		1 355 790,86	
- affectation en investissement		-	
- affectation en fonctionnement		1 355 790,86	c/002 N+1

Le Conseil Municipal vote à la majorité

6 abstentions : Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PIJEAT, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME.

M le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal et fait lecture des 15 décisions.

22- Convention révision de la valeur locative des locaux professionnels

23-Convention optimisation des bases des locaux d'habitation

24-Contrat Assurance Multi-communes. Signature d'un avenant d'adjonction garantie Protection juridique Fonctionnelle.

25- Prémption de deux parcelles- La Sablière

26- Convention relative à la création d'un site internet pour la commune

27- Contrat pour la vérification des extincteurs, de l'éclairage de sécurité

28- Contrat pour l'entretien du matériel de cuisine

29- Contrat pour la vérification des installations électriques

30 -Renouvellement de la concession de Mme Marine DEVAUX

31- Accord cadre assistance juridique

33- Contrat de maintenance du logiciel de gestion finance

34- Tarifs des sorties culturelles

35- Tarifs du spectacle DUBOSC

36- Convention avec la Ferté Alais pour le centre de loisirs

37- Contrat de location de l'Espace Brassens pour M ALIBERT

4-Contrat de territoire – modification du projet

Le Conseil Municipal modifie le programme des opérations et ne retient plus que le projet 1) salle de sports

Dit que la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental reste inchangée, à 686 178 €.

Approuve le nouveau plan de financement ci-dessous.

En € HT	Dépenses	Recettes
Construction + MOE	3 674 774.04	
Subvention Régionale		900 000
Subvention CD91		617 560
Vente foncier Salle Autrive		500 000*
Autofinancement		1 657 214.04

*Estimation

Le Conseil Municipal vote à la majorité

6 Contre : Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PIJEAT, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME.

5-Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE le bénéfice de la DETR au titre de la démolition de deux constructions sur la cour Jean Jaurès estimée à 42 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à en signer les actes susceptibles d'en découler.

Vote à l'unanimité

6-Conséquences de l'annulation d'un marché public par le juge administratif, autorisation donnée à M le Maire de signer un protocole transactionnel avec les Studios d'architecture Galliot Vannier et ETE 45

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à signer le protocole transactionnel joint qui comprend :

- 15 000 € au titre de la perte de bénéfice sur le reste du chantier pour SAGV
- 5 000 € au titre de la perte de bénéfice sur le reste du chantier pour ÉTÉ 45
- 10 000 € au titre du transfert de propriété des plans du gymnase.

Dit que cette somme sera budgétée à la prochaine décision modificative

Vote à la majorité.

6 Contre : Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PIJEAT, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME.

7-Protection fonctionnelle du maire

Le Conseil Municipal,

ACCORDE la protection de la commune au Maire dans la limite de 50 % des frais engagés pour le litige SPADA c/BES tant en première instance qu'en appel,

DIT qu'en cas de versement par M BES au Maire, le Maire devra reverser 50 % de cette somme à la commune,

DIT qu'une ampliation de cette délibération sera transmise à l'avocat de M le Maire pour le suivi comptable.

Vote à la majorité

6 Contre : Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PIJEAT, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME.

Il est 20h00 M PAROLINI quitte la séance et donne pouvoir à Mme COLOMBIES.

8-Création d'un poste d'adjoint principal du patrimoine

Le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint principal du patrimoine de 2^{ième} classe à temps complet.

Vote à l'unanimité.

9-Signature convention CAF et contrat de service CAF « mon compte partenaire »

Le Conseil Municipal, ratifie les termes de la convention et du contrat de service « mon compte partenaire » et autorise M. le Maire à signer la convention et le contrat de service CAF et tous documents afférents.

Vote à l'unanimité.

10-Création d'un tarif hors commune pour les familles fréquentant la crèche familiale municipale

Le Conseil Municipal, majore le taux d'effort de 30% pour les familles résidant hors commune, sauf pour les commerçants sur Itteville et les agents communaux au 1^{er} septembre 2017.

Dit que cette mesure est dérogatoire et donc se fera après analyse de dossier et acceptation formelle du Maire ou de son représentant.

Vote à l'unanimité.

11-ECHANGE PARCELLAIRE - PARCELLES AN 166 et 167

Le Conseil Municipal,

Autorise d'échanger sans soulte la parcelle cadastrée section AN numéro 166 d'une superficie de 543 m² appartenant à la Commune, dont la valeur vénale est estimée à 5 euros le mètre carré, soit 2.715 euros, avec la parcelle cadastrée section AN numéro 167, d'une superficie de 529 m², appartenant à Monsieur Pascal MIGNON.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte à venir, ainsi que les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vote à l'unanimité.

12-Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Le Conseil Municipal,

Prend acte conformément à l'article L153.12 du code de l'urbanisme, de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), dont les termes sont annexés à la présente.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Ouverture du débat par Monsieur le Maire.

1. Première interrogation, sur la signification « **d'hébergement de loisirs** » au niveau du camping.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agira d'hébergement à vocation de loisirs sur un site où il a été constaté des occupations sans titre. La Commune a par ailleurs procédé à une première grosse partie de dépollution cette année grâce aux subventions et elle continuera de le faire.

2. Seconde question adressée à toute l'assemblée, portant sur la **motivation de construire autant de logements** sur la Commune alors que cette dernière est plutôt rurale.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit produire des logements sur son territoire, notamment sociaux, qu'ils soient engendrés par un phénomène de denserement des ménages ou rendus nécessaires par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, impose 25 % de logements sociaux. Au 1^{er} janvier 2016, la Commune d'Itteville disposait de 6,3 % de logements locatifs sociaux, soit 156 logements locatifs sociaux, ce qui représente un déficit important. Il est prévu que Mennecy atteigne le seuil des 15.000 habitants. La Commune d'Itteville sera alors concernée par l'obligation de production de logements sociaux. Afin de respecter les obligations qui en découlent, le territoire communal va devoir produire sur son territoire environ 450 logements sociaux dans les prochaines années. Si elle ne le fait pas, des contraintes financières seront applicables d'office au motif qu'il y a une carence de logements sociaux. En plus de cela, la Collectivité doit prendre en compte un phénomène celui du denserement des ménages. En effet, sur la Commune d'Itteville, il y a une baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale (séparations, augmentation du nombre de personnes célibataires, augmentation du nombre de familles monoparentales, vieillissement de la population, décohabitation des jeunes). On recense aujourd'hui environ 400 demandes de logements en attentes sur la Commune. Ce phénomène rend nécessaire une construction de logements pour permettre à population égale de loger plus de familles. Enfin, la commune souhaite développer sur son territoire une mixité de fonctions urbaines au sein même du tissu urbain avec une offre d'équipements publics induits par ces constructions nouvelles. Elle souhaite également favoriser et accompagner la mobilité résidentielle de ses habitants, c'est-à-dire d'offrir à chaque étape de leur vie un logement adapté à leurs besoins et à leur situation sociale (âge, compositions des foyers : jeunes ménages, célibataires, familles). Par ailleurs, il convient de prendre en compte le point mort s'agissant d'un équilibre à atteindre en termes de logement pour maintenir une population faisant suite à une étude démographique sur la Commune.

Il est rappelé enfin que les documents supra communaux permettent à la Commune d'étendre son territoire. Ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités.

3. Autre interrogation, le **projet gendarmerie** qui fait état de logements gendarmerie et de 5 logements sociaux.

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé de construire une caserne de Gendarmerie avec 32 logements pour les gendarmes mais ces logements ne sont pas comptabilisés dans le nombre de logements sociaux à produire. Pour l'équilibre financier du projet, il est prévu effectivement 5 logements sociaux à proximité de la gendarmerie mais également sur d'autres terrains communaux.

4. Autre question relative au projet du **Méthaniseur** qui n'apparaît pas.

Monsieur le Maire indique que la Commune a fait un choix, préférant privilégier la construction de logements que de consommer de la terre agricole pour ce projet, qui, à ce jour, n'est pas compatible, avec les documents supra-communaux.

5. Quid du projet de **micro-cogénération** ? Combien d'unités il y aura ? où ?

Monsieur le Maire indique rappelle que le but premier de l'installation de ces unités est de diminuer la consommation d'énergie primaire, la décentralisation de production d'énergie d'électricité, la diminution d'émission de gaz à effet de serre. Ces petites unités pourront à la fois équiper des équipements publics existants et de nouvelles structures telles que le gymnase et infrastructures scolaires et périscolaires.

6. Question relative à la **zone d'extension prévue Chemin de l'Enfer** ; date des travaux, sens de circulation ?

Monsieur le Maire précise que les travaux débiteront une fois que le PLU sera approuvé (2018) et qu'il s'agira d'une voie à sens unique. Pour ce faire, un élargissement de la voirie sera à prévoir. Par ailleurs, avec le CD31 et le CD8, il est fort probable qu'à terme, les poids lourds n'empruntent plus le bourg d'Itteville.

Fin du débat.

Le Conseil Municipal prend acte

13-Attribution de subventions aux associations 2017

Monsieur le Maire expose que suite à une erreur de montage du BP 2017, la page 119 subvention aux associations n'a pas été correctement éditée.

Il convient en plus d'intégrer les subventions manquantes Potagers du Télégraphe, Halte Garderie Charlie Chaplin et l'Aikibudo et l'AEPBI.

Enfin, l'association du collège a fait une demande tardive qui est ici réintégré.

Le budget voté est conforme à ces demandes.

Le Conseil Municipal, adopte les subventions.

Vote à la majorité

3 Abstentions : Mme SCIATELLA, M DARPHIN, Mme COLOMBIES.

M le MAIRE annonce la date du prochain CONSEIL MUNICIPAL : le 30 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

Président de la séance :

A.SPADA
Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'A. Spada', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ITTEVILLE' at the top and 'ESSONNE' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff, with the word 'PROGENY' written below it.